

M. MILLER : Auriez-vous l'obligeance de poser la question lors de l'examen des prévisions de l'aviation?

M. WINCH : Je désire poser une question relative au règlement, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT : Très bien, vous pouvez la poser maintenant.

M. WINCH : Je n'ai pas assisté à la première réunion et je voudrais savoir si le Comité sera autorisé à convoquer devant lui, lors de l'examen de divers crédits, des personnes qui ont occupé des postes élevés dans les forces armées et qui, à leur retraite aujourd'hui, font des critiques sur certaines situations. Ces personnes pourront-elles comparaître devant le Comité?

Le PRÉSIDENT : J'ai bien une opinion là-dessus, mais il me plairait de connaître l'avis des membres du Comité, s'ils veulent bien m'en faire part.

M. WINCH : A mon avis, si ceux qui ont occupé des postes très élevés dans les services armés, et surtout les anciens chefs d'état-major, jugent que leur témoignage pourrait être utile, il faudrait les autoriser à comparaître s'ils en font la demande ou si le Comité leur fait savoir qu'il pourrait les entendre.

Le PRÉSIDENT : Quelqu'un aurait-il des remarques à faire?

M. WINCH : Il conviendrait peut-être en premier lieu de soumettre la question au comité directeur.

Le PRÉSIDENT : C'est justement ce que j'allais proposer.

M. WINCH : J'espère bien qu'on fera bon accueil à cette question.

Le PRÉSIDENT : Nous la prendrons en considération.

M. CHOWN : Je désire demander au sous-ministre si la défense civile a déjà relevé du ministère de la Défense nationale, en temps de guerre par exemple, pour passer ensuite au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et, dans le cas de l'affirmative, quand le transfert a été effectué?

M. MILLER : La défense civile relevait originellement du ministère de la Défense. J'essaie de me rappeler quand le transfert s'est fait. C'était, je crois, vers 1950 ou 1951.

M. BROOME : A ce sujet, monsieur le président, y avait-il une raison particulière, ou vous rappelez-vous une raison quelconque, motivant le transfert? Je me rends compte qu'il y a déjà assez longtemps de cela.

M. MILLER : Je ne sais pas. Je n'étais pas en cause à cette époque.

M. PETERS : L'impression des comptes rendus des réunions du Comité ne pourrait-elle pas se faire plus rapidement? Par exemple, ne pourrait-on pas nous les distribuer le lendemain de la réunion?

Le PRÉSIDENT : Il peut y avoir des difficultés, mais la chose pourrait peut-être se faire. Je vais m'enquérir de la possibilité de remettre une épreuve à un membre de chaque groupe. Vous savez mieux que moi quel problème crée l'impression de n'importe quel document. Toutefois, nous étudierons cette possibilité et nous vous ferons rapport à la prochaine réunion. Ce sera certes un problème.

M. CARTER : Je voudrais revenir pour un moment à la dernière question de M. McIlraith et demander quelle coordination a été réalisée quant aux ser-